

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – AMENDEMENT

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé

Département(s)	DESC	Date	3 septembre 2024
Numéro		Heure	8h54

Auteur-e(-s) : Député-e-s interpartis		Lié à (obligatoire) : ad 24.132
Titre : Amendement à la motion de député-e-s interpartis 24.132, du 11 mars 2024, Préserver, valoriser et pérenniser le site historique de l'Observatoire cantonal de Neuchâtel		
<p>Contenu :</p> <p>Le Conseil d'État est prié d'étudier les voies et moyens de préserver, valoriser et pérenniser le site historique de l'Observatoire cantonal de Neuchâtel, en contribuant à la constitution d'un pôle autour de la mesure du temps et du patrimoine horloger cantonal en collaboration avec <u>un ou plusieurs partenaires publics (communes, Université ...)</u> <u>ainsi que</u> d'éventuels (suppression de : autres) partenaires (suppression de : publics ou) privés (<u>industrie horlogère...</u>).</p>		
<p>Motivation (facultatif) :</p> <p>Le but de l'amendement du Conseil d'État de ne pas citer un acteur spécifique dans le texte de la motion est repris, tout en maintenant l'exigence qu'un ou plusieurs partenaires publics soient impliqués dans le projet.</p>		

Auteur-e ou premier-ère signataire : prénom, nom (obligatoire) :		
Antoine de Montmollin		
Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :
Sarah Blum		